



## faits liés à l'annulation de la vente d'un véhicule

Par **claire91**, le **31/03/2011** à **20:00**

bonjour,

j'ai vendu une voiture au mois d'août, l'acheteuse a eu des problèmes avec et le véhicule est immobilisé depuis fin septembre 2010.

il y a eu quiproquo dans sa demande d'annulation de la vente et pendant que j'attendais le rapport de contre expertise qui n'est jamais arrivé, elle de son côté, n'avait pas du bien saisir ma position et montait son dossier pour m mener en justice.

passage devant le juge ou en plus de me demander le remboursement de la voiture et carte grise 1491 euros, on me demande des frais de gardiennage de plus de 1500 euros, des dommages et intérêts et les frais relatifs à l'article 700.

le juge doit délibérer dans un mois et demi. le seul problème c'est que pendant ce temps là les frais de gardiennage courent toujours... et à 12 euros par jour, ce n'est pas rien.

je me demande donc si je peux joindre l'avocate de l'acheteuse ou l'acheteuse directement pour émettre l'idée que peu importe qui aura à les prendre en charge il n'est dans l'intérêt de personne de faire monter ce chiffre, et qu'il serait bien de trouver un arrangement soit avec le garagiste (par exemple on lui cède la voiture contre le reste du gardiennage) soit avec un éventuel repreneur pour limiter les dégats. ou dois je attendre la décision du juge avant de mettre en marche n'importe quelle action relative à la voiture et du coup laisser grimper ces frais?

merci d'avance pour votre réponse

Par **Domil**, le **31/03/2011** à **21:40**

C'est à vous de voir. Vous pouvez demander, l'autre partie n'est pas tenu d'accepter

Par **razor2**, le **01/04/2011** à **07:24**

Bonjour, peut on savoir quel est l'origine de la panne ayant conduit votre acheteur à vous poursuivre?

Par **claire91**, le **02/04/2011** à **16:12**

merci de votre réponse, je voulais m'assurer que je ne me mettais pas en tort en tentant une telle démarche.

le longeron, grosse pièce métallique qui en gros permet de tenir le bloc moteur. aujourd'hui le moteur est positionné de travers du fait de la déformation de la pièce et la voiture est économiquement irréparable. cette pièce était marquée en déformation mineure sur le contrôle technique mais il se trouve que trois mois après, c'était devenu une déformation avérée! l'expert qui a vu la voiture parle d'un accident ancien et de réparations sommaires, je n'en suis pas l'auteur (la voiture était depuis trois ans dans ma famille sans accident ni problème) mais je suis quand même tenue responsable du vice caché...

ça a été une affaire un peu compliquée pleine de rebondissements parce que tout a été révélée par un choc qu'a eu l'acheteuse avec la voiture à la suite duquel un garagiste peu scrupuleux a effectué des réparations (sur les cardans et non les longerons) qui se sont montrées inutiles et l'expert a prouvé que ce défaut datait d'avant l'achat par la corrosion des pièces et n'avait rien à voir avec le choc qu'elle avait eu ni avec une possible erreur du garagiste.

j'attendais donc le compte rendu de cette expertise pour avoir une preuve écrite de tout ce qui avait été échangé par téléphone...

et me voilà devant le juge.

Par **Domil**, le **02/04/2011** à **18:19**

[citation]cette pièce était marquée en déformation mineure sur le contrôle technique mais il se trouve que trois mois après, c'était devenu une déformation avérée![/citation] ça, ça se plaide

Par **claire91**, le **02/04/2011** à **19:32**

que veut dire "ça se plaide"?

ça m'aide juste à prouver que je n'étais pas au courant du vice, l'expert à prouver par la corrosion que le problème datait de longtemps, donc ça enlève la responsabilité de l'acheteuse pour me la refiler gentiment!

j'ai cru comprendre, d'après les textes des lois, que je sois au courant ou non de ce vice, je suis tenue responsable d'avoir vendu un véhicule qui s'est très vite montré inutilisable.

mais je suis un peu perdue dans ce monde de lois, d'articles....